

**Nicolas Mariot et Claire Zalc**

## Destins d'une communauté ou communauté de destins ?

Approche prosopographique

Depuis un demi-siècle, une historiographie aussi solide qu'abondante décrit avec force et minutie les étapes, acteurs et moyens de la destruction des Juifs d'Europe. Elle a d'abord abordé la question du point de vue des bourreaux, qu'ils soient décideurs ou exécuteurs. Qu'en est-il de la place des victimes de la Shoah dans cette historiographie ? Dès le milieu des années 1970, un travail considérable a été conduit pour les identifier<sup>1</sup>. Parallèlement, un important mouvement de recueil des récits des victimes des persécutions a été mené. Ces témoignages, non entendus d'abord, sollicités dans un contexte judiciaire ensuite, collectés en nombre dans une perspective mémorielle enfin, sont venus profondément renouveler les connaissances du fait génocidaire<sup>2</sup>. Le dernier ouvrage de Christopher Browning propose une illustration exemplaire de l'utilisation récente et critique de ce type de sources : sans le recours aux témoignages, écrit-il, impossible de faire l'histoire du camp de travail de Starachowice, puisqu'il n'en existe *a priori* aucune trace archivistique<sup>3</sup>. Tout le livre repose donc sur le recoupement

1. Serge Klarsfeld, *Le Mémorial de la Déportation des Juifs de France*, Paris, Beate et Serge Klarsfeld, 1978 et *Vichy-Auschwitz, Le rôle de Vichy dans la question juive en France*, 2 vol., Paris, Fayard, 1983-1985 ; Serge Klarsfeld et Maxime Steinberg, *Le Mémorial de la déportation des Juifs de Belgique*, Bruxelles, Union des déportés juifs de Belgique et Klarsfeld, 1982. Enfin et surtout, voir l'édition récente des 4 volumes du nouveau mémorial des Juifs de Belgique, Mecheln-Auschwitz. 1942-1944. La destruction des Juifs et des Tziganes de Belgique, *Malines, Joods Museum van Deportatie en Verzet, VubPress*, 2009.

2. Annette Wieviorka, *Déportation et génocide. Entre la mémoire et l'oubli*, Plon, 1992 et *L'Ère du témoin*, Paris, Plon, 1998.

3. Christopher Browning, *À l'intérieur d'un camp de travail nazi. Récits des survivants : mémoire et histoire*, Paris, Les Belles Lettres, 2010.

critique des points de vue des 292 témoins disponibles, recueillis en plusieurs strates chronologiques et contextuelles : de l'immédiat après-guerre aux années récentes, en passant par les témoignages recueillis au début des années 1970 lors du procès de Walter Becker à Hambourg.

En ce sens, et à la différence du travail d'un Saul Friedländer qui ne mobilise des témoignages de victimes et de témoins (correspondances, journaux intimes, etc.) que s'ils sont contemporains des événements, l'histoire du camp de Starachowice comme les nombreux travaux menés à partir de ce type de sources reposent sur des récits qui sont essentiellement ceux, livrés après coup, de survivants. Cette spécificité, résultante mécanique, faut-il le rappeler, du caractère meurtrier de l'événement, n'est pas sans conséquences pour l'analyse. Comme le montre avec force le travail mené par Michael Pollack, les témoignages des victimes de la Shoah donnent d'abord à voir et à penser, bien plus que les trajectoires de la persécution, les modes et les caractéristiques de la survie<sup>4</sup>. Il est en effet difficile sinon impossible pour l'analyste, comme pour le témoin, de se déprendre de la « fin de l'histoire » dans des récits qui se construisent nécessairement comme des représentations des « bons » ou des « mauvais » choix, de la naïveté des uns face à la lucidité des autres, ou encore de la chance, arguments qui sont autant de questions qui taraudent les survivants. Un certain nombre de titres de témoignages publiés sont éloquentes sur ce point, qu'ils soient écrits au moment des faits comme le livre de Chil Rajchman *Je suis le dernier Juif. Treblinka (1942-1943)*, juste après comme le récit de Nadine Heftler publié en 1946, *Si tu t'en sors... Auschwitz, 1944-1945*, ou bien plus tard : Irène Hajos, *Irène Hajos, une survivante. Le témoignage d'une juive hongroise*<sup>5</sup>.

On comprend alors que dans cette « ère du témoin », les trajectoires de persécution ont rarement été abordées dans leurs dimensions collective et sociale. Les raisons de cette absence, liées à un moment historiographique particulier, sont nombreuses : volonté de respecter de la parole des victimes, logiques mémorielles, difficulté à penser que la persécution puisse être l'objet de déterminations

4. Michael Pollack, *L'Expérience concentrationnaire. Essai sur le maintien de l'identité sociale*, Paris, Métailié, 1990.

5. Chil Rajchman, *Je suis le dernier Juif. Treblinka (1942-1943)*, préface d'Annette Wieviorka, Éd. Les Arènes, 2009 ; Nadine Heftler, *Si tu t'en sors... Auschwitz, 1944-1945*, préface de Pierre Vidal-Naquet, Paris, Éd. La Découverte-témoins, 1992 ; Irène Hajos, *Irène Hajos, une survivante. Le témoignage d'une juive hongroise*, Éd. Syros, 2006.

tions extra-individuelles, poids du tournant linguistique mais aussi destruction massive et volontaire des traces de l'extermination.

Depuis quelques années pourtant, le contexte a changé. D'une part, le temps avançant, les survivants ne sont souvent plus là pour pouvoir raconter leurs parcours. D'autre part, les archives ont fait l'objet d'ouvertures impressionnantes, sous l'influence de changements politiques internationaux – les années 1990 et la fin des régimes communistes –, nationaux – la mission Mattéoli en France et ses suites, dont l'ouverture de la quasi-totalité des fonds relatifs à la Seconde Guerre mondiale sans dérogation (circulaire Jospin) – mais également sous celle de politiques mémorielles – ainsi par exemple de la numérisation massive des fonds de l'International Tracing Service par l'United States Holocaust Memorial Museum (USHMM) de Washington à partir de 2007. Ces raisons permettent une modification des points de vue qui rend possible une approche archivistique des trajectoires de persécution, en Europe occidentale au moins. L'enjeu est de taille dans l'écriture comme dans la transmission de l'histoire de la Shoah car les témoins sont de moins en moins nombreux pour témoigner. Mais il l'est également par le renouvellement des connaissances que porte en lui ce changement d'optique.

L'enquête par traces a été menée par d'autres et d'abord pour tenter de réparer et de parer aux vides laissés par les « disparus » de leurs familles. Elle se situe au cœur de démarches littéraires d'abord, menées par exemple par Daniel Mendelsohn ou par Jean-Claude Grumberg, ou d'interrogations biographiques comme celle de Françoise Milewski ou encore d'Ivan Jablonka parti à la recherche, en historien-petit-fils des grands-parents qu'il n'a pas eus<sup>6</sup>. En outre, des entreprises éditoriales récentes ont porté une attention renouvelée aux réactions des victimes, au premier rang desquelles le projet au long cours initié par Jürgen Matthäus et Mark Roseman<sup>7</sup>. Nous nous proposons ici de prolonger ces démarches à partir d'un postulat : les décisions individuelles ou familiales des victimes, volontaires ou imposées,

6. Daniel Mendelsohn, *Les Disparus*, Paris, Flammarion, 2007 ; Jean-Claude Grumberg, *Mon père. Inventaire*, suivi de *Une leçon de savoir-vivre*, Paris, Éd. du Seuil, 2003 ; Françoise Milewski, *Un livre du souvenir. À la recherche d'une famille juive décimée en Pologne*, Paris, La Découverte, 2009. Pour Ivan Jablonka, voir, outre le chapitre de ce livre, *Histoire des grands-parents que je n'ai pas eus. Une enquête*, Éd. du Seuil, 2012.

7. *Jewish Responses to Persecution, volume I, 1933-1938*, Coll. « Documenting life and destruction : holocaust sources in context », Lanham, AltaMira press, 2010.

ont toujours une épaisseur sociale ; elles n'ont de sens que dans les limites circonscrites d'un milieu de vie où sont repérées et analysées les relations entre les gens et les ressources dont ils disposent. Mener l'enquête à l'échelle d'un groupe pour cerner les liens, ressemblances et différences observables entre les trajectoires de persécution conduit à poser la question qui guide ce texte : communauté de destins ou destins d'une communauté ? Si nous utilisons ici la notion de destin, c'est précisément parce qu'elle est surchargée d'arrière-plans moraux, et qu'elle permet d'interroger, de manière un peu polémique, le poids respectif des déterminismes, du hasard et de l'arbitraire dans l'explication des itinéraires des victimes de la Shoah<sup>8</sup>. À quelles conditions peut-on mener un travail de type prosopographique sur les victimes de la Shoah ? C'est autour de cette question que nous aimerions réfléchir à partir des données recueillies dans notre livre, reprises et complétées<sup>9</sup>.

L'argumentation suivra deux temps. Nous présenterons tout d'abord les sources relatives au suivi de trajectoires des victimes des persécutions antisémites vivant à Lens, en France, dans le Pas-de-Calais en 1939, à partir d'une monographie de maisonnée<sup>10</sup>. Puis nous reviendrons sur la construction à proprement parler d'une démarche prosopographique en réfléchissant aux limites du groupe à étudier, question particulièrement compliquée ici à traiter car posant le problème de l'homogénéité de ce groupe, et des critères d'inclusion et d'exclusion à retenir. Enfin, nous évoquerons les perspectives possibles de traitement de ces données et les problèmes soulevés par les différentes méthodes possibles de quantification et de modélisation, sur ce terrain particulier de la discrimination, de la persécution et de l'extermination.

8. Abraham Zalc titrait ainsi son témoignage sur la période : *Le destin, la chance ou le miracle, la Deuxième Guerre mondiale (1939-1945)*, à compte d'auteur, 1995.

9. Nicolas Mariot et Claire Zalc, *Face à la persécution. 991 Juifs dans la guerre*, Paris, Odile Jacob, 2010.

10. Le terme est repris à Florence Weber, « Pour penser la parenté contemporaine », in Danièle Debordeaux et Pierre Strobel (dir.), *Les Solidarités familiales en questions. Entraide et transmission*, Paris, LGDJ, coll. « Droit et société », vol. 34, pp. 73-106, 2002.

***Quelles sources ? Différentes trajectoires  
de persécution au sein d'une même maisonnée***

*La maisonnée Mendlewicz*

À Lens, dans le Pas-de-Calais, quatre ménages regroupant treize individus ont un patronyme en commun : « Mendlewicz ». L'énoncé des différents fonds d'archives où sont mentionnées les personnes portant ce patronyme nous permet de présenter l'inventaire des sources sur lesquelles nous avons travaillé. Dans trois cas, il s'agit du patronyme de chefs de ménage (Isaac, Mordka/Max et Ziziman), dans le dernier cas, il s'agit du patronyme de naissance (nom de jeune fille) de l'épouse d'un dénommé David Rozental. En commençant l'enquête pourtant, nous ne savions rien de ces différentes familles, pas même qu'elles étaient effectivement apparentées. À dire vrai nous n'avions que deux noms, Mendlewicz Isaac et Mendlewicz Henriette : ils étaient gravés sur la plaque de marbre apposée dans la synagogue de Lens « À la mémoire des Juifs de Lens victimes de la barbarie hitlérienne ».

Nous avons retrouvé à plusieurs reprises mention d'Isaac et Henriette dans les archives départementales du Pas-de-Calais. Ils figurent sur la « Liste des israélites évacués le 11 septembre 1942 » établie par le commissariat de police de Lens le 18 septembre 1942<sup>11</sup>. Ce document fait état, par ordre alphabétique, des noms de 226 personnes arrêtées lors de la grande rafle du 11 septembre 1942 qui décime la quasi-totalité de la communauté juive encore présente dans le bassin lensois à cette date. Il nous apprend qu'Isaac est le père d'Henriette, née à Lens en 1932. Leur femme et mère, Sura, a été arrêtée un mois auparavant, le 9 août : elle figure sur la « Liste des israélites arrêtés par les autorités occupantes avant le 11 septembre 1942 ». Tous trois sont notés, dans ces deux sources, comme habitant à la même adresse au 101 de la rue Pasteur à Lens. Ces listes nous indiquent la composition, la nationalité et les lieux et date de naissance des membres de la famille.

Un autre Mendlewicz, Ziziman, vivait avec sa femme et un enfant au 65, rue Decrombecque. Mordka/Max, lui, loge en couple, sans enfant, 40, rue de Lille. La présence de ces cinq personnes à Lens en 1939 nous est connue grâce à leur mention (pour le seul chef

11. ADPC, 1Z497.

de famille avec indication de la composition du ménage, d'où une absence longtemps complète de renseignements concernant les femmes et enfants de Ziziman et Max) sur la « Liste des israélites ayant habité Lens et quitté la ville depuis mai 1940 » établie par le commissariat de police de Lens le 10 janvier 1942<sup>12</sup>.

Pourtant aucun des trois ménages ne s'est déclaré comme juif aux autorités en décembre 1940 contrairement à bien d'autres familles juives lensoises dont la lettre de déclaration adressée à la sous-préfecture de Béthune est aujourd'hui consultable aux archives départementales<sup>13</sup>. Et aucun n'est d'ailleurs recensé à Lens en décembre 1940. Sans que l'on sache comment elles ont été identifiées, les familles de Max et Ziziman sont notées comme « parties » en janvier 1942, même si l'on ne sait rien de la date précise à laquelle elles ont quitté le bassin houiller. La famille d'Isaac est en ville pendant l'été 1942 : Sura, Henriette et lui figurent sur l'« État de distribution des étoiles juives » établi le 12 août 1942 concernant l'arrondissement de Béthune, puis sont arrêtés à Lens, on l'a vu, en août pour Sura, le 11 septembre 1942 pour Henriette et son père.

En revanche, David Rozental, présent à Lens en décembre 1940, s'est déclaré aux autorités avec sa femme, Tauba née Mendlewicz, et leurs trois enfants. Sur la courte note manuscrite envoyée aux autorités, il choisit d'inscrire, entre autres, le pays et l'année de naissance des siens, son métier (tailleur), l'année de leur entrée sur le territoire français (1930). La famille reste dans le bassin houiller et figure sur les listes de recensement de décembre 1940, de juin 1941 et de janvier 1942. Elle ne quitte pas, selon ces documents, son logement du 40, rue de Lille, situé à la même adresse que la famille de Max, alors parti, ce qui accrédite l'hypothèse de liens entre les deux ménages déjà suggérée par le partage du patronyme « Mendlewicz ». Le 11 septembre au matin, David, Tauba et deux de leurs enfants, Chaim/Harry, né en 1929 à Łódź, et Bina, née à Amsterdam en 1936, sont arrêtés. Internés à Malines, ils sont déportés vers Auschwitz. Ils figurent sur la liste des membres du Transport X, convoi parti de Malines le 15 septembre 1942. L'interrogation nominative du site du CDJC fait apparaître la liste en fac-similé à l'écran. Il s'agit d'un document non daté, conservé aux archives du service de documentation et de recherche de l'administration des Victimes de guerre, ministère de la Santé publique et de la Famille à Bruxelles, intitulé « Liste alphabétique des israélites arrêtés dans le Nord de la France,

12. ADPC, 1Z499.

13. ADPC, 1Z500 bis.

vraisemblablement y domiciliés, transférés du Nord de la France, en train, au camp de rassemblement de Malines où ils sont arrivés le 12-9-1942. Ils y ont été réunis avec d'autres israélites domiciliés en Belgique et internés au camp de rassemblement de Malines pour former le convoi X, transférés de ce camp le 15-9-1942 vers les camps d'extermination de Haute-Silésie ». Seul le dernier enfant de David et Tauba, Nathan, né à Lens en 1937, échappe à l'arrestation. Était-il caché ? Qu'est-il devenu ? Nous n'en savons rien.

Aucune des familles Mendlewicz/Rozental ne fait l'objet d'une procédure d'« aryanisation » : cette source, qui permet de disposer de nombreuses informations pour ceux des Juifs victimes des mesures de spoliation, n'a pu être utilisée pour préciser le statut socio-économique de la maisonnée. En revanche, un dossier de naturalisation, déposé en 1949 par Sura née Sawika « veuve Mendlovitch », l'épouse d'Isaac, confirme qu'elle a survécu à son arrestation. On y apprend aussi que son ancien mari était bien le frère de Mordka dit Max, Ziziman et Tauba<sup>14</sup>. Le dossier contient plusieurs liasses qui relatent la trajectoire de Sura pendant la guerre, telle qu'elle est consignée, par exemple, par l'inspecteur de police chargé d'enquêter sur le bien-fondé de la demande. Sura quitte Lens pour Bordeaux rapidement après la déclaration de guerre, dès le 1<sup>er</sup> octobre 1939. Elle connaît bien la ville car c'est là qu'elle est arrivée de Pologne, en 1930, munie d'un contrat de travail de couturière. Elle y a épousé Isaac, né à Tomaszow deux ans après elle, en cette même année 1930. Peut-être sont-ils tous les deux en Gironde durant l'été 1940, ce qui expliquerait aussi le fait qu'ils ne se soient pas déclarés à Lens. Autre hypothèse : le couple se sépare un temps : Isaac reste seul à Lens sans se déclarer alors que Sura est en Gironde puis elle décide de le rejoindre. Les informations sur les parcours géographiques pendant la guerre, provenant du dossier de naturalisation de Sura, ne portent que sur ses propres déplacements.

Ils décident, pour des raisons que l'on ignore (éloignement familial, difficultés matérielles ?) de revenir à Lens le 22 mai 1941. Comme on l'a vu, Sura est arrêtée par les occupants, dans des conditions que l'on ignore, le 9 août 1942, un mois avant la grande rafle. Cette arrestation lui permet d'échapper à la déportation : elle est incarcérée successivement à Béthune, Loos puis à Forest en Belgique. Libérée, elle revient à Lens le 5 mars 1943 puis quitte « furtivement » (selon l'expression alors en vogue dans les

14. CAC, 19790853/52, dossier 14906X49.

archives policières) la localité deux jours plus tard pour se soustraire aux recherches des Allemands et trouve refuge à Puisieux, dans le Pas-de-Calais, où elle survit jusqu'à la fin de la guerre, cachée. Le 5 mai 1949, le maire de cette localité écrit : « Nous certifions que madame Sura Luba Mendlewicz a habité la commune de mars 1943 au jour de la libération : sa présence à Puisieux n'a fait l'objet d'aucune réclamation, en plus nous certifions que cette intéressée s'est conduite en bonne française et est digne d'intérêt<sup>15</sup>. »

C'est à Washington, dans les fonds d'archives numérisés par l'United States Holocaust Museum Memorial, que nous avons localisé deux autres types de sources concernant la maisonnée Mendlewicz. D'une part, les numérisations des archives de l'International Tracing Service (dont les originaux sont conservés à Bad Arolsen en Allemagne) qui nous ont permis de suivre le parcours concentrationnaire de David Rozental à Auschwitz. D'autre part, les copies microfilmées des dossiers des réfugiés en Suisse dont les originaux sont déposés aux archives fédérales de Berne. On y a retrouvé la trace de Mordka (dit aussi Max) et de sa femme Paula qui sont parvenus à passer clandestinement la frontière franco-suisse.

Commençons par l'itinéraire de David. Les fiches individuelles de l'ITS nous rappellent d'abord, ce que nous savions déjà, qu'il est « évacué » le 15 septembre 1942 du camp de transit de Malines vers Auschwitz, avec le 207<sup>e</sup> numéro du convoi X. Pourtant la carte de déportation établie par le service de la Croix-Rouge internationale donne une indication nouvelle : on y apprend que David a été enregistré à son arrivée dans le camp d'Auschwitz comme *Häftling* sous le numéro matricule 64 078. Tauba Rozental née Mendlewicz (n° 208 du convoi) et ses enfants Chaim/Harry (treize ans, n° 209) et Bina/Betty (six ans, n° 210) ont la même petite fiche cartonnée que leur mari et père, mais seulement celle-là, et sans aucun numéro d'enregistrement noté en haut : aucun d'eux n'a été sélectionné pour le travail. Tous les trois ont été immédiatement gazés à l'arrivée du convoi, le 17 septembre 1942.

Les archives de l'ITS donnent quelques autres indications sur le parcours concentrationnaire de David. D'abord, elles indiquent, via l'enquête demandée au service après-guerre par un requérant inconnu, qu'il a survécu à Auschwitz et qu'il est, à partir d'août 1944, à Dachau-Mühldorf. On apprend en effet qu'il a fait partie, avec trois autres Lensois, David Piotrowski, Berek Zylberberg et Israël Szwarc, du *Kommando* Warschau, commando envoyé

15. CARAN, dossier de naturalisation 19790853/52, 14906X49.



nettoyer les ruines du ghetto de Varsovie d'octobre 1943 à août 1944<sup>16</sup>. À cette date, il est amené à Dachau. Les archives conservent son questionnaire d'entrée dans ce camp en août 1944 (celui d'Auschwitz a disparu avec les destructions documentaires de la fin 1944-début 1945) qui mentionne, sous le numéro 87931, son adresse à Lens, son métier de tailleur et ses trois enfants. Enfin un dernier ensemble de fiches indique qu'il a été, toujours avec deux de ses camarades lensois du *Kommando Warschau*, employé au *Revier* (« infirmerie ») du *Kommando Mühlendorf*, un des camps satellites de Dachau.

Les dossiers de réfugiés conservés par les archives confédérales suisses permettent, quant à eux, de préciser les trajectoires de Mordka/Max et de son épouse Paula<sup>17</sup>. Chaque réfugié, interpellé en Suisse après avoir passé clandestinement la frontière, doit énoncer, lors d'une déclaration recueillie par la police, les raisons de sa demande d'asile. En octobre 1942, Mordka (quarante-cinq ans) raconte, en allemand, au policier qui l'interroge immédiatement après son passage de la frontière :

Le 2 octobre 1942, on m'a retiré ma carte d'identité française à Toulouse. Ensuite, j'ai décidé de prendre la fuite pour la Suisse en tant qu'apatride. J'ai pris des congés dans le magasin à Toulouse où je travaillais et je me suis rendu à Annemasse où j'ai étudié les possibilités pour traverser la frontière. Le 11 octobre 1942, j'ai attendu la tombée de la nuit et j'ai traversé la frontière suisse près d'Annemasse. Je me suis rendu à Genève et j'ai emprunté le train à destination de Lausanne pour me rendre à Zurich. Je suis arrivé vers 7 heures du matin à Zurich où j'ai contacté ma belle-mère, madame Fichmann, Bina. Sur le conseil de mes parents je me suis manifesté vers 15 heures auprès de la police cantonale déclarant mon statut de réfugié de race (*Rasseflüchtling*) et de clandestin (*Ueberlaufer*)<sup>18</sup>.

Ceux qui ne sont pas refoulés doivent remplir un questionnaire de police de plusieurs pages pour obtenir le statut de réfugié, source

16. Sur le commando Warschau, voir le témoignage de Maxi Librati, déporté de Drancy le 2 septembre 1943 pour Birkenau puis Varsovie, disponible en ligne à l'adresse : [http://www.memorialdelashoa.org/b\\_content/getContentFromNumLinkAction.do?itemId=1190&type=1](http://www.memorialdelashoa.org/b_content/getContentFromNumLinkAction.do?itemId=1190&type=1)

17. Dossier Max Mendlewicz, Archives confédérales de Berne, E-4264 1985/196, dossier de réfugié n° 6395.

18. Déclaration du 12 octobre 1942, ACB, E-4264 1985/196, dossier de réfugié n° 6395. Texte traduit par Jörg Müller que nous remercions.

précieuse pour reconstituer les parcours de fuite qui sont énoncés sous la plume des réfugiés eux-mêmes, en pleine Seconde Guerre mondiale. Celui de Max nous indique, dès la première page, qu'il a été naturalisé français et que la nationalité lui a été retirée en juin 1941. On y apprend que sa belle-mère est suisse, ce qui rend l'accueil plus aisé. Engagé en 1940 dans un des régiments pour volontaires étrangers, Max est démobilisé à Auch le 23 juillet 1940 puis s'installe à Toulouse, où il se fait engager comme tailleur dans la maison Harry's. Évoquant ses liens familiaux, on peut constater qu'il est parfaitement au courant, dès octobre 1942, donc à peine un mois après la rafle lensoise, du sort de ses frère et sœur Isaac et Tauba qu'il déclare « *deportiert* ». Il indique également que son frère Ziziman/Sisman, dit ici Sigmund, est réfugié à cette date dans le Gers, et que son épouse est alors à Toulouse. Il déclare également un frère aîné à New York.

Le dossier de Max met en lumière certains détails intéressants. D'abord sa fierté à produire, y compris devant un policier suisse, ses diplômes de coupeur-tailleur obtenus... à Paris, ou encore le fait qu'il ait confectionné, en février 1940, des tenues pour les gendarmes lensois. Certaines mentions attestent, en outre, l'étendue de son répertoire linguistique, à l'instar de nombre de ses voisins lensois : il dit parler couramment le polonais, le français, le yiddish, l'allemand et comprendre l'anglais, le russe et... l'esperanto, indication d'un certain internationalisme<sup>19</sup>.

Paula, sa femme, mentionne également comme langues maîtrisées l'esperanto, aux côtés de l'allemand, langue maternelle, et du français, langue dans laquelle, à la différence de Max, elle rédige le questionnaire. Lorsque le fonctionnaire préfectoral du Pas-de-Calais instruit, en 1949, la demande de naturalisation française de la belle-sœur de Paula, Sura « veuve Mendlewicz », il inscrit comme langues parlées par la requérante : « français, polonais, allemand et israélite », voulant sans doute mentionner alors le yiddish. Le 19 novembre 1942, Paula rejoint son mari en Suisse, pays où elle est née et s'est mariée. Le franchissement de la frontière reste illégal. Simplement Paula peut arguer de la présence de sa famille à Zurich pour subvenir à ses besoins et quitter le camp près de Genève où elle a été internée. En 1945, à son retour à Lens, Max devient le président des sections locales de deux associations nationales : l'UJRE (Union des Juifs pour la résistance et l'entraide) et l'UEVAJ (Union des engagés volontaires anciens combattants juifs).

19. Anne Rassmussen, « Tournant, inflexions, ruptures : le moment internationaliste », *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, n° 19, 1/2001, p. 27-41.

### *Que faire des itinéraires des Mendlewicz ?*

L'histoire des déplacements, choisis ou forcés, des ménages Mendlewicz dans l'Europe de la première moitié du xx<sup>e</sup> siècle apparaîtra sans doute familière aux spécialistes : c'est en général ce type de récit qui a été proposé au lecteur depuis une quinzaine d'années. En racontant, ici de façon cursive, les parcours des membres de cette maisonnée, nous ne faisons rien d'autre que de proposer une monographie familiale (minimalement collective donc), semblable à celles proposées par d'autres. Dans des genres littéraires différents, *Les Disparus* de Daniel Mendelsohn ou *Un livre du souvenir. À la recherche d'une famille juive décimée en Pologne*, ouvrage de Françoise Milewski sur sa famille, en représentent de bons exemples<sup>20</sup>. Mais la référence reste ici sans doute l'enquête de Götz Aly. Dans son livre *Into the Tunnel*, l'auteur tente de raconter la vie d'une petite fille, née le 27 juillet 1931 en Allemagne, tuée à Auschwitz le 3 mars 1943 alors qu'elle n'a pas douze ans<sup>21</sup>. Son choix s'est porté sur Marion Samuel, l'héroïne du livre, à l'occasion de la remise d'un prix portant le nom de cette victime parmi tant d'autres anonymes victimes de la Shoah. Réfléchissant à ce qu'il pourrait dire dans son discours de récipiendaire, l'historien allemand s'est mis en tête de raconter le parcours des membres de la famille Samuel et les événements de leur vie. *Into the Tunnel* est le fruit de cette enquête : il s'apparente à une sorte d'inventaire ou, mieux, de long commentaire, appliqué à un exemple travaillé sous toutes les coutures, des documents d'archives allemandes sur le fonctionnement ordinaire de la Shoah : listes, tableaux, comptes bancaires, inventaires d'expropriation, réponses au recensement, carte de vaccination scolaire...

Le choix de présenter les Mendlewicz (quatre ménages parmi les 350 étudiés dans notre livre) répond à la même préoccupation : il s'agit de l'une des maisonnées pour lesquelles on dispose du plus large éventail de sources disponibles. Comme on l'a vu, elle « couvre » quatre grands massifs documentaires : les papiers policiers et préfectoraux localisés aux archives départementales, les

20. Daniel Mendelsohn, *Les Disparus*, *op. cit.*, et Françoise Milewski, *Un livre du souvenir*, *op. cit.*

21. Götz Aly, *Into the Tunnel. The Brief Life of Marion Samuel, 1931-1943*, New York, Metropolitan Books, 2007 [2004].

dossiers de naturalisation, ceux des réfugiés suisses, enfin les cartes individuelles des parcours de persécution reconstitués par les services de la Croix-Rouge internationale (ITS). Deux fonds consultés pour d'autres familles lensoises et utilisés dans notre ouvrage manquent ici : les dossiers d'« aryansisation » des biens (consultés pour 103 entreprises lensoises) établis par le Commissariat général aux questions juives (série AJ38 aux Archives nationales), d'une part. Ils nous ont permis, via le chiffre d'affaires des entreprises, d'établir un indicateur des hiérarchies socio-économiques dans la communauté. Les feuilles de témoignages de victimes collectées par l'institut Yad Vashem, d'autre part. Ces fiches, qui n'apportent pas, le plus souvent, d'informations nouvelles concernant les victimes, permettent de reconstituer des ancrages familiaux et/ou amicaux postérieurs à la guerre par l'indication de l'identité des témoins, qui doivent indiquer leur lien avec la victime. Il est ainsi arrivé que le témoin soit un enfant (ou cousin) caché durant la guerre, dont nous ignorions l'existence. La fiche joue alors un rôle décisif dans la connaissance de la maisonnée elle-même. Dans le cas des Mendlewicz, nous avons longtemps espéré que Nathan, le plus jeune des enfants du ménage Rozental et le seul à ne pas être déporté, ait rédigé une feuille de souvenir au nom de sa mère ou de ses frères et sœurs : elle nous aurait peut-être appris comment il a échappé à l'arrestation.

Même privée de ces deux ensembles documentaires, la présentation des différentes sources consultées à propos de la maisonnée Mendlewicz permet de comprendre les fondements archivistiques qui structurent notre démarche. Pourtant, et c'est pour cela également que nous les avons choisis, l'évocation de ces itinéraires familiaux, dans leur diversité, illustre à elle seule les difficultés à généraliser à d'autres cas comme à interpréter les choix et décisions des différents ménages face aux mesures de persécution imposées par les occupants comme par les autorités françaises. Une seule maisonnée dont les différents membres sont en relation et prennent des nouvelles les uns des autres, quatre ménages, et autant sinon plus de parcours et de statuts durant la guerre. Quelle que soit la modalité sous laquelle on observe les choses, c'est la variété qui prime. Ainsi des départs. Trois foyers quittent Lens, un reste sur place ; des trois partants en zone non occupée, l'un revient finalement dans le bassin houiller, le deuxième repart en deux vagues vers la Suisse, le dernier semble passer tout le conflit dans le même département du Gers. De même, les parcours illustrent des situations très différentes au regard de la légalité et de la surveillance :

David et les siens, mais aussi Isaac, Sara et Henriette après leur retour dans le Pas-de-Calais sont recensés et identifiés à maintes reprises par la police locale. Suite à sa libération, Sara bascule dans une clandestinité complète, ce qui lui permet de survivre à la fin de la guerre, cachée dans le Pas-de-Calais. De leur côté, Max et Paula sont un temps protégés par leur nationalité française et leur diplôme (en ce sens au moins qu'il leur permet de travailler comme salariés dans une « grande maison »). Quant à Ziziman/Sigmund et sa famille, ils faisaient partie, avant que nous ayons consulté le dossier de réfugié suisse de son frère, de ceux que nous avons désignés par la formule « partis pour une destination inconnue » : nous savions qu'ils avaient quitté Lens et n'avaient pas été arrêtés, mais ne connaissions pas leur destination, ce qui laissait supposer de leur part une capacité réussie à passer inaperçus (sans signifier forcément devenir clandestins), c'est-à-dire, la plupart du temps, à activer un réseau local d'entraide, familial, professionnel ou amical.

Pourquoi Isaac et Sara reviennent-ils chez eux à Lens ? Pourquoi Max et Paula sont-ils les seuls à tenter le passage en Suisse ? Que faire, dans l'analyse, de la maîtrise de l'esperanto ? Comment comprendre la quasi-invisibilité du ménage gersois de Ziziman/Sigmund ? Autant de questions qui montrent à la fois les difficultés et la nécessité de passer de l'individuel (ou du familial) au collectif si l'on veut se donner quelques indicateurs pour qualifier la plus ou moins grande banalité (ou exceptionnalité) des différentes trajectoires et décisions individuelles ou familiales et, pas supplémentaire plus difficile encore, tenter d'en mettre au jour certains déterminants.

### ***De la famille au groupe ou la difficile question des limites***

#### *Les frontières du groupe*

Dès lors qu'on se donne pour objectif de restituer aux parcours et décisions observables leur épaisseur sociale, de rapporter les comportements aux caractéristiques de celles et ceux qui les adoptent, on ne peut se résoudre à évoquer quelques parcours singuliers. Il ne s'agit pas uniquement de compter combien ont été spoliés, cachés ou déportés, mais encore de savoir qui ils sont et en quoi

ils se distinguent (ou non) de ceux qui ne l'ont pas été. La question revient ici à se demander : comment situer les Mendlewicz parmi les Juifs lensois ? Or, pour répondre à cette question, il faut d'emblée se confronter à celle, souvent passée sous silence par les prosopographes, des frontières du groupe des « Juifs lensois »<sup>22</sup>. On pouvait d'ailleurs la distinguer en deux parties : d'une part, qui considérer comme « Juif » et d'autre part qui considérer comme « Juif lensois » ?

La solution la plus évidente aurait été de procéder à partir des sources communautaires en se fondant sur une liste de noms des adhérents de l'association de la communauté israélite de Lens. Nous n'avons pas adopté cette méthode, pour des raisons tant matérielles qu'épistémologiques. Pendant longtemps, nous n'avons pu avoir accès aux archives de la « Communauté juive de Lens et environs » localisées au domicile de la secrétaire actuelle de la communauté. Si en mai 2011, à la faveur de la confiance gagnée par la publication de notre ouvrage quelques mois auparavant, nous avons été autorisés à consulter chez elle un certain nombre de documents et de listes de la communauté israélite de Lens, ce fut pour constater que l'intégralité des archives conservées concernait la période postérieure à la Seconde Guerre mondiale<sup>23</sup>. Le fait n'est pas surprenant : le président de l'Association du culte israélite de Lens à la déclaration de guerre, en septembre 1939, Jechezkiel Himmelfarb, est présent à Lens en septembre 1942. S'il ne fait pas partie de ceux raflés le 11 septembre 1942, il est arrêté quelques jours plus tard, lors de la rafle du 25 septembre 1942, et déporté à Auschwitz via Malines le 26 septembre dans le Transport XI. L'ensemble des documents relatifs au fonctionnement de la communauté culturelle lensoise a disparu avec lui, pendant le conflit. Le sort des archives illustre celui de la communauté, et nous ne pouvons donc utiliser les sources communautaires<sup>24</sup>.

22. Claire Lemercier et Emmanuelle Picard, « Quelle approche prosopographique ? », à paraître in Philippe Nabonnand et Laurent Rollet, *Biographie et prosopographie*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 2011.

23. Seule exception : le cahier relatif à la gestion du cimetière juif d'Eleu-dit-Lauwette qui mentionne les tombes de ceux des Juifs lensois décédés avant 1939, en précisant les noms, dates de naissance et dates de morts des 37 individus inhumés dans le cimetière. Ce lieu est acquis par la communauté, représentée par son président Jechezkiel Himmelfarb, le 21 novembre 1931. Il est reconnu le 15 mars 1932 comme réservé « aux morts de religion juive qui seront désignés par ladite communauté religieuse ou un de ses représentants » par la commune d'Eleu-dit-Lauwette (archives de la communauté israélite de Lens).

24. Ce n'est pas le cas à Lille où les archives de la communauté ont pu être conservées, et utilisées par Danielle Delmaire : *Les Communautés juives septentrio-*

Mais d'autres raisons peuvent expliquer nos réticences à nous fonder sur ce type d'archives pour définir les limites de notre population. Retenir comme indicateur d'appartenance le fait de cotiser à l'association (la « communauté » est une association loi 1901 aux statuts déposés en préfecture en 1926) revient à enfermer la population au sein d'un ensemble cultuel. Or un certain nombre de Juifs lensois ne s'y reconnaissaient pas nécessairement, comme nous avons pu le montrer en étudiant les modalités des déclarations effectuées à la sous-préfecture en décembre 1940<sup>25</sup>. Notre optique, dès l'origine de ce travail, est justement de travailler au croisement des logiques d'identification et d'appartenance, autrement dit de poser des limites qui dépendent le moins possible de nos propres décisions de recherche (voire, pire, de nos avis et itinéraires personnels) et tiennent compte à la fois du travail de repérage mené par l'État à ses différents échelons et, en réponse, des manières variées, volontaires ou forcées, qu'ont pu avoir les individus concernés de se dire « juifs ».

C'est pourquoi les limites de notre terrain ont suivi les manières de définir ce groupe de « Juifs », entre identifications et appartenances<sup>26</sup>. Nous avons ainsi comparé les différentes listes produites par les autorités policières et administratives, à la fois avant, pendant et après les années de persécution. Ces recensements des personnes et des biens sont effectués à des dates et dans des buts variés. Pour autant, l'intense travail d'identification déployé par les agents de l'État n'est pas, loin s'en faut, la seule documentation permettant de délimiter les frontières du groupe des « Juifs lensois ». En effet nous avons pu confronter les documents administratifs d'une part aux déclarations de soi produites par les individus eux-mêmes, en particulier en décembre 1940 en réponse à l'appel des autorités (leur analyse fait l'objet du premier chapitre du livre), et, d'autre part, aux listes de victimes établies après guerre par les instances communautaires lensoises. Ceci nous permet d'aborder un autre point des frontières du groupe : ses limites géographiques.

En effet, la question « qu'est-ce qu'un Lensois ? » n'appelle pas, non plus, de réponse univoque. Les supporters de football le savent bien : peuvent se revendiquer comme « lensois » des individus qui

*nales 1791-1939. Naissance, croissance, épanouissement*, doctorat d'état, Université de Lille 3, 1998.

25. Nicolas Mariot et Claire Zalc, « Identifier, s'identifier : recensements, auto-déclarations et persécution des Juifs de Lens (1940-1945) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 54-3, 2007, p. 90-117.

26. Nicolas Mariot et Claire Zalc, *Face à la persécution*, op. cit., p. 241-253.

soutiennent le Racing Club de Lens, sans pour autant habiter dans les limites administratives de la commune ! La notion de territoire a fait l'objet d'un important travail de critique dans les sciences sociales depuis le milieu des années 1980 en rupture avec le paradigme de l'enracinement, ancré dans la géographie française depuis Vidal de La Blache<sup>27</sup>. De nouvelles acceptions viennent rappeler que le territoire est conjointement appris par l'individu, construit par des pratiques et des croyances qui sont de nature sociale, et, enfin, qu'il fait l'objet d'une institutionnalisation<sup>28</sup>. Nous pouvons d'ailleurs constater que « la communauté juive de Lens et environs » regroupe des habitants de Lens et des quelques communes alentour du bassin minier. Lorsque la communauté a décidé, dans les années 1960, de rendre un hommage à ses victimes et qu'il s'est agi de les compter, le travail de délimitation des frontières géographiques ne fut pas un travail administratif. Dans la liste des « victimes de la communauté lensoise » publiée en 1965, 80 % sont domiciliés à Lens même, les autres se répartissant dans un ensemble de communes des environs : Billy-Montigny, Avion, Bully-les-Mines, Carvin, Harnes, Hénin-Liétard. Bien souvent nous avons d'ailleurs adopté, dans le livre, l'expression « bassin minier » ou encore « bassin lensois » pour rappeler les limites non strictement administratives du territoire sur lequel nous travaillions. Notre principe de travail fut en effet de procéder ainsi : chaque fois qu'une personne était désignée comme « victime lensoise » (dans les listes publiées après guerre), nous avons intégré dans l'analyse l'ensemble des autres familles identifiées (et/ou déclarées) comme juives habitant la même commune<sup>29</sup>. En ce sens, nous avons travaillé à rebours

27. Jean-Yves Guiomar, « Le "Tableau de la géographie de la France" de Vidal de La Blache », in Pierre Nora (dir.), *Les Lieux de mémoire. La Nation*, vol. 1, Paris, Gallimard, rééd. 1997 (1984-1993 pour la 1<sup>re</sup> éd. en 7 vol.), p. 1073-1098. De nombreuses autres contributions aux *Lieux de mémoire* reprennent la thématique de l'enracinement, notamment dans le troisième volume, *Les France*, p. 3423-3614.

28. Voir par exemple la définition qu'en donne Marcel Roncayolo : « avant d'être perception, le territoire est en effet construction. La territorialité ne précède ni logiquement, ni chronologiquement l'établissement des rapports sociaux ou les mentalités ; elle les exprime sous une forme originale, les accompagne dans leur développement, les représente et les fixe tout à la fois », in « Territoire et territorialité », dans *Territoires*, n° 1, Laboratoire de sciences sociales, Presses de l'ENS, Paris, 1983, p. 9 ; article réédité dans *La Ville et ses territoires*, Paris, Gallimard, 1990. Les travaux de Daniel Nordmann ou de Marie-Vic Ozouf-Marignier s'inscrivent largement dans ces perspectives.

29. À quelques exceptions près : Béthune ou Lille n'ont pas été considérées comme zones pertinentes alors que certaines victimes y résident. C'est aussi que ces liens territoriaux semblent largement des liens de parenté : les Dawidowicz de



d'une autre option classique qui eût consisté à retenir un découpage à la fois administratif et archivistique, par exemple en travaillant sur les Juifs du Pas-de-Calais, ou ceux de l'arrondissement de Béthune. Pratique et efficace sur le plan matériel, cette manière de faire reste parfaitement arbitraire, voire irréaliste, sur le plan sociologique. Elle rend en effet difficile sinon impossible la prise en compte d'un groupe social réel, autrement dit un groupe dans lequel les gens se connaissent, se parlent et s'entraident. Or il était pour nous essentiel, on l'aura compris, de redonner de l'épaisseur sociale aux situations vécues par les victimes de la Shoah : ce ne sont pas des individus séparés les uns des autres qui font l'objet des mesures nazies, mais bien, toujours, des familles, des voisins, des amis, des coreligionnaires ou des confrères.

Ces allers-retours ont permis de ne pas limiter l'étude à une population dont les contours seraient définis par un seul principe (que ce soit l'identification par l'extérieur ou la seule auto-désignation). La constitution du groupe ne se fonde pas sur quelque découpage administratif, elle n'épouse pas non plus les frontières d'une « communauté » dessinées seulement par la reconnaissance de ses membres, mais elle tente de se situer au croisement des deux moyens de définir un groupe social, travaillant par là même les rapports entre identifications et appartenances.

### *L'extension du groupe*

La spécificité de ce travail de délimitation du groupe explique qu'au cours du processus de recherche, le nombre d'individus a varié. En 2007, lorsque nous publions un article dans la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, notre population compte 926 individus<sup>30</sup>. C'est que nous avons alors essentiellement travaillé à partir de deux fonds d'archives : les archives départementales du Pas-de-Calais et les listes publiées par la communauté. En 2010, lors de la publication de l'ouvrage *Face à la persécution*, nous en comptons 991, chiffre qui donne d'ailleurs son sous-titre au livre. Les 65 personnes venues s'ajouter aux 926 sont des individus non

---

Béthune sont apparentés à deux familles Dawidowicz à Avion et à Sallaumines. S'il est difficile de connaître les principes précis de constitution de la liste des victimes de la communauté, établie dans les années 1960, il semble évident qu'elle procède à partir de liens d'interconnaissance des membres de la communauté d'alors.

30. « Identifier », art. cit.

déclarés et non identifiés pendant la guerre, autrement dit dont il n'existe *a priori* aucune trace strictement contemporaine des événements. Pour l'ensemble d'entre elles en effet, il s'agit de personnes apparentées aux 926 « Juifs lensois », frères, conjoints ou enfants plus précisément. Nous avons appris leur existence au cours de nos dépouillements d'archives dans deux sources principales.

D'une part, les feuilles de témoignages, déjà évoquées, conservées au mémorial Yad Vashem. Ces feuilles, déposées par des parents ou proches, donnent des renseignements sur les trajectoires géographiques des victimes pendant la guerre. Elles établissent également des liens de parenté dont nous ignorions l'existence et permettent de préciser les lieux de fuite, les modes de clandestinité ou, encore, de localiser certains des Juifs lensois qui nous étaient restés jusque-là inconnus. Précisément ceux qui, souvent parce qu'ils étaient cachés, viennent témoigner auprès de Yad Vashem pour les membres de leur famille ou leurs proches qui ont été assassinés. La feuille déposée par Franck Fajnkuchen au nom de son grand-père Manek nous révèle l'existence d'une épouse et d'un enfant, « cachés » durant la guerre et jamais identifiés par la police ou l'administration. Joseph Kleinhandler, exilé à New York, évoque ses parents Czarna et Abraham. Nous ignorions tout de lui car, comme il l'écrit à la rubrique « situation pendant la guerre », il était caché (« *hidden* »).

D'autre part, les dossiers de naturalisation, déposés avant ou après guerre, qui font état d'individus dont nous ne connaissions pas l'existence. Des enfants notamment, cachés, dissimulés par leurs parents, placés à la campagne et qui n'apparaissent pas aux côtés de leurs parents dans les différentes archives policières : Adolphe Ingwer (six ans en 1940), Bertha, Israël et Bernard Grasberg (âgés de treize à vingt ans), Rebecca Süsskind (treize ans) Henri Zylberberg (huit ans). Mais de très jeunes enfants également comme Nicole et François Lunenfeld, Henri Scharf ou Brigitte Katz, tous nés entre 1940 et 1942, et qui ne sont pas identifiés par les autorités pendant la guerre. C'est parfois une famille entière qui émerge des dossiers : ainsi le ménage de Hersch Adamsbaum (quatre personnes), devenu français en 1950 et qui raconte aux agents de l'administration sa résidence lensoise avant guerre alors même que nous ignorions tout de lui et des siens avant d'ouvrir le carton. Il vivait à Lens aux côtés de son frère Henoah qui faisait, quant à lui, avec sa femme et leurs deux enfants, partie de notre premier corpus : constamment identifiés par la police locale entre 1940 et 1942, Henoah et les siens sont arrêtés le 11 septembre 1942 et déportés tous les quatre à Auschwitz.

C'est également via le dossier de naturalisation Scharfman que nous apprenons l'existence de son épouse, Fanny, et de leurs deux enfants William et Charlotte. Nous connaissions Markus, arrêté à Astafford (Lot-et-Garonne) le 27 février 1943 et déporté par le convoi n° 51 de Drancy vers Maidanek le 6 mars 1943<sup>31</sup>. Mais c'est un couple qui dépose une première demande de naturalisation en 1936. Fanny et Markus sont alors jeunes mariés et résident à Lille, boulevard de la Liberté. Leur demande est ajournée. Puis ils déménagent à Lens, avec leur premier enfant William, né en mai 1936, où ils s'installent 14, rue de la Paix de novembre 1939 au 16 mai 1940 puis de novembre 1940 en février 1941. Le 21 février 1942 leur deuxième enfant, Charlotte, naît à Lille. Puis la famille quitte le Nord-Pas-de-Calais pour le Lot-et-Garonne : ils y sont assignés à résidence, dans la commune d'Astafford. Fanny, William et Charlotte sont venus là encore rejoindre le groupe tel que nous l'avons défini pour le livre. Cet exemple permet de rappeler les limites de nos choix. Nous avons en effet décidé de considérer les quatre membres du ménage de Markus Scharfman parmi les 991 car ils habitent Lens à l'automne 1939. Pourtant ils habitent Lille auparavant et ne restent à Lens que quelques mois. De plus, lors de la déclaration de guerre, ce ménage ne compte que trois individus. Fallait-il compter Charlotte ? Nous avons pris le parti d'inclure les enfants nés avant septembre 1942 dans le groupe, car le fait d'avoir des enfants en bas âge nous a paru déterminant dans les modalités de positionnement face à la persécution. Néanmoins, on peut le constater ici, nos propres frontières sont parfois poreuses et incontestablement évolutives. Pour le dire autrement, elles ne sont pas fermées et se renégocient dans le processus de recherche.

Au terme de la consultation des différents ensembles documentaires utilisés de 2003 à 2010, l'ensemble des Juifs du bassin houiller lensois comptait 991 individus. Mais il ne s'agit en rien de fétichiser un nombre à coup sûr « inexact » comme l'épilogue du livre l'annonçait déjà, qui fait état d'un 992<sup>e</sup> homme. Depuis la publication du livre, grâce aux témoignages de certains des 991 encore vivants, ou de leurs enfants, quelques individus sont venus encore agrandir le nombre. Cette question des frontières n'est pas sans poser problème.

31. Il s'agit d'un des « 473 déportés du Lot-et-Garonne » identifiés par Alexandre Doulut et Sandrine Labeau, *Les 473 Déportés du Lot-et-Garonne, Histoires individuelles et archives*, Paris, Les fils et filles de déportés de France, 2010, p. 346.

D'un côté, alors même que le groupe n'est pas défini par le statut institutionnel de ses membres ou, mieux, leur fonction partagée (comme c'est le cas dans la plupart des entreprises prosopographiques qui visent un conseil d'administration, une assemblée, un corps professionnel, etc.), le risque est grand de postuler et de surestimer sa cohésion et sa densité. Il n'est pas certain que tous les Lensois aient partagé plus, localement, que leur inscription sur une même liste, ou que leurs relations locales aient forcément dépassé le cadre de la maisonnée. Certes l'enquête elle-même a largement fait justice de ce risque en montrant l'existence d'entraides locales, de départs groupés, de connaissances communes, de lieux d'exil partagés : Joseph Dawidowicz est prévenu de l'imminence de son arrestation par des contacts personnels en gendarmerie ; Victor Delcroix, industriel lillois, parvient *in extremis* à recueillir chez lui, au matin du 11 septembre 1942, son ami Charles Biezunski, sa femme et leur petit garçon ; plusieurs Lensois, les dossiers d'« aryanaisation » en témoignent, organisent le transfert temporaire de leur entreprise à des employés ou proches non juifs ; d'autres prévoient le paiement de leurs loyers pour éviter la perte de leur habitation durant l'exil ; à l'été 1940, Dinard devient, comme d'autres communes de la façade ouest de la France, un petit Lens : lieu habituel de villégiature des Schneider, ils y accueillent au moins quatre autres ménages lensois ; pendant le conflit, Niort voit passer au moins vingt-deux Lensois : les ménages Schleider, Taustein, Schor, Ehrenreich, Tuckman, Feinkuchen, Lieber, Grundman et Manela. Et l'on pourrait multiplier les exemples. Mais outre que ceux-ci restent difficiles à appréhender avec systématisme, ils se heurtent nécessairement à l'un des biais propre à toute analyse de réseaux : mettre en avant ces exemples, c'est insister sur les liens et, dès lors, passer sous silence les personnes isolées<sup>32</sup>.

De plus, la question des frontières du groupe se heurte à un autre problème de recherche : clore l'ensemble revient à faire l'impasse sur l'une des caractéristiques essentielles des modalités de comportements face aux persécutions : les appuis à l'extérieur du groupe. Pouvoir se prévaloir de connaissances hors de la communauté juive lensoise constitue, en effet, une donnée importante des trajectoires. Connaissances hors « communauté juive » dans le Nord-Pas-de-

32. L'œil qui commente un graphe de réseaux est attiré par les liens plus que par l'absence de liens, puisque celle-ci n'est pas représentée comme telle. On peut ainsi en tirer des conclusions fausses quant à la *densité* du réseau : Claire Lemerancier et Claire Zalc, *Méthodes quantitatives pour l'historien*, Paris, La Découverte, 2008.

Calais, amis, contacts professionnels et parents autre part en France (en zone sud en particulier), amis et parents ailleurs en Europe : autant d'éléments invitant à étendre aux sphères familiales, professionnelles, amicales, militantes les réseaux personnels de chacun des 991 Juifs lensois. Et invitation d'autant plus sensible peut-être dans le cas de populations migrantes situées, dans leurs chaînes d'interdépendance, entre le pays d'origine et le pays d'accueil, et qui peuvent donc parfois bénéficier de relais et de sources d'information diversifiés.

Le cas des Mendlewicz évoqué plus haut illustre le poids de ces ressources à l'extérieur du groupe. Max et Paula peuvent, à Toulouse, faire valoir leur expérience professionnelle antérieure à Paris avec recommandations et diplômes. Surtout, ils partent pour la Suisse rejoindre les parents de Paula. Pour d'autres Lensois également, on a pu montrer l'existence de liens familiaux ailleurs en France, et particulièrement en zone sud. Reste que ceux-ci nous sont restés trop souvent cachés. Ainsi sur les 610 personnes dont nous savons qu'elles quittent le bassin houiller entre septembre 1939 et septembre 1942 (soit 62 % des 991 Lensois), nous ne connaissons le lieu atteint que pour la moitié d'entre elles : 26 % rejoignent la zone non occupée, 17 % la zone occupée, 9 % parviennent en Suisse mais 48 % n'ont pu être qualifiées autrement que sous l'appellation « a rejoint une destination inconnue ». Et il en est de même de la date précise du départ, connue pour 140 individus seulement : dès lors la variable fabriquée ne rassemble que trois modalités un peu frustes, établies par déduction et recoupement entre les différentes listes et recensements à dates distinctes, ce qui permet uniquement de différencier les familles parties « avant le 13 décembre 1940 » (64 % des 610 partants), celles qui ont quitté Lens en 1941 (16 %), enfin celles qui ont fui entre janvier et le 11 septembre 1942 (20 %), date de la grande rafle lensoise.

D'autres sociabilités apparaissent évidemment centrales pour tel ou tel individu : cet homme dont on constate qu'il fait jouer des solidarités ancien-combattantes, cet autre dont on déduit l'encartement militant des lettres de soutien pour la naturalisation rédigée par les députés locaux, ou encore de l'interpellation « cher camarade » qui s'y trouve adjointe<sup>33</sup>. Mais il apparaît impossible de systématiser l'information quant aux appartenances politiques

33. Lettre du maire de Lens et du sous-préfet à Maurice Schiff, datées des 13 et 16 novembre 1942, ADPC, 1Z500.

des uns et des autres, en l'état des archives disponibles. Ces informations sont réduites à être recueillies une par une, échappant à la mise en série et donc au traitement prosopographique. C'est particulièrement vrai des histoires dont on a pu prendre connaissance, via les rencontres et les fonds d'archives privées qui nous ont été offerts à la suite de la sortie du livre. On nous a alors montré, par exemple, certaines cartes postales envoyées à Lens, en 1941 et 1942, depuis l'intérieur même des ghettos polonais. Dans le même esprit, Frida Thau, l'une des rescapés lensois, raflée le 11 septembre 1942 et déportée à Auschwitz dans le Transport X, nous a raconté une scène singulière lors d'un entretien en septembre 2010. Elle évoque son père exposant brièvement, lors d'un repas, les rumeurs de massacres de Juifs en Pologne rapportées par les mineurs polonais du bassin lensois. Avant de se taire devant l'effroi provoqué par ses paroles chez ses deux filles. La question du « que savait-on ? » a fait l'objet d'intenses débats concernant les bourreaux comme les autorités alliées<sup>34</sup>. Mais que dire des victimes ? Que savaient-elles, à Lens, en 1940, en 1941, en 1942 ? Rien n'est moins évident que de répondre à cette question, d'abord parce qu'on est incapable de dater avec précision cette anecdote, ensuite parce qu'on ne sait rien de l'ampleur et des vecteurs de sa diffusion, quand bien même les Lensois étaient nombreux à vendre des habits et tissus en porte-à-porte dans les corons, et enfin parce que rien ne dit qu'elle ait été prise autrement que comme une improbable rumeur. Au-delà même de ces interrogations, ces informations, pour décisives qu'elles soient, posent donc un problème en ce sens où il est extrêmement difficile d'en systématiser le recueil pour tous les individus. On est dès lors condamné, faute de mieux, à en proposer un usage par l'exemple qui reste, même adossé à des indicateurs statistiques, largement illustratif.

Mener un travail prosopographique sur des victimes de persécution s'avère possible, nous pensons l'avoir montré, mais soulève des questions tant pratiques qu'épistémologiques quant à la pertinence de cette démarche que nous aimerions évoquer pour finir. Deux problèmes majeurs commencent en effet d'être esquissés :

34. Sur la question du processus de décision, voir par exemple la controverse entre Florent Brayard et Edouard Husson dans *La Vie des Idées* : <http://www.laviedesidees.fr/Shoah-l-intuition-et-la-preuve.html> et <http://www.laviedesidees.fr/Comprendre-les-origines-de-la.html> ; ou encore les controverses autour du témoignage de Jan Karski.

d'une part, la difficulté de recueillir des informations homogènes et comparables à partir de sources multiples produites lors de séquences distinctes du processus de persécution (identification, « aryansisation » des biens, arrestation, déportation.). Les données recueillies, celles des individus face à la persécution, sont des données temporelles qui s'organisent autour de différentes séquences. Ainsi, l'identification, par exemple, varie selon les moments (recensement de décembre 1940, janvier 1941, remise des étoiles en juillet 1942), les types d'autorités impliquées (commissariat de Lens, autorités préfectorales locales mais également autorités des lieux de fuite ou encore autorités suisses, et les nazis à Malines puis à Auschwitz) et les hommes et femmes visés. De plus, ces données sont évolutives au fil des événements traversés. La structure de ces données nous amène donc à nous déprendre de l'idée que les individus sont mus par un unique « axe central » en montrant la diversité des trajectoires de persécution. Les comportements ne sont pas fonction d'un seul déterminant, la « communauté » juive de Lens est plurielle dans son positionnement face à la persécution. Même si au fur et à mesure des mois et des événements, l'arbitraire de la logique de persécution induit une réduction drastique des marges de manœuvre.